



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 033-439504960-20240625-2024062404-DE

S<sup>2</sup>LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Mardi 25 juin 2024**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président)  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE,

Messieurs CAVOLI, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, MONS, DELEPAUX, FANARA

**Pouvoirs :**

MR DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON

Messieurs BONNIN, DAVID, DE SAINT ROMAIN, PUJOL, SEGURA, URIOT

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024062404 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR EMISSION DE DUPLICATA DE BILLETS DES SPECTACLES PERDUS**

En raison de l'annulation du concert de Laura FELPIN le 21 février 2024 au théâtre Olympia d'Arcachon, tous les spectateurs peuvent demander à être remboursés. Toute demande devrait être accompagnée des billets de spectacles concernés.

Certains spectateurs ont égaré leur billet et ne peuvent pas fournir le billet de spectacle comme justificatif. Vous trouverez la liste des concernés ci-dessous :

NOM DU SPECTATEUR	NOM DU SPECTACLE	PRIX UNITAIRE DU BILLET	NOMBRE DE BILLETS
Mme Louna PANSIERI	LAURA FELPIN	57 €	3

Cette délibération n'appelant aucune observation, M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

Aussi, pour pouvoir effectuer leur remboursement il convient de délibérer afin de :

- **AUTORISER la Directrice Général à faire émettre un duplicata des places pour les personnes citées ci-dessus, et leur permettre d'obtenir le remboursement.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération**

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le mardi 25 juin 2024  
Bernard LUMMEAUX

1<sup>ER</sup> Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

